

## Tabac

# Les cigarettiers se battent contre les paquets blancs

**Des emballages neutres pour décourager les fumeurs? Pour les fabricants, une prime au marché noir**

**Francine Brunschwig**

On les appelle les «paquets blancs». Des emballages de cigarettes génériques de couleur neutre sur lesquels le nom de la marque figure en caractères standards, noirs, accompagnés des mises en garde sur les risques du tabac pour la santé. Pas de logo, pas de couleur.

Depuis que le ministre de la Santé britannique a annoncé, ce week-end (24 heures de mardi), vouloir les imposer en Grande-Bretagne, le débat est relancé. Car le concept des paquets neutres figure déjà dans la convention-cadre de lutte antitabac de l'OMS. Et le gouvernement de Gordon Brown l'avait lui aussi déjà mis sur la table, soulevant un tollé chez les conservateurs!

«Attendons de voir! Pour l'heure, il ne s'agit que d'un éventuel projet»,



**Le paquet blanc que l'Australie et la Grande-Bretagne veulent imposer aux cigarettiers. DR**

wards. La directrice de la communication de Philip Morris International, à Lausanne, rappelle qu'en Australie non plus, où le gouvernement a quant à lui décidé, en avril dernier, d'introduire la mesure dès juillet 2012, aucun projet de loi n'est encore en discussion. Pour Christophe Bardet, porte-parole de BAT Suisse (British American Tobacco), «il n'existe aucune preuve avérée que des paquets blancs réduiraient la consom-

mation». De telles preuves, en effet, n'existent pas. «C'est vrai. Mais l'objectif consiste à diminuer la demande du produit en le rendant inattrayant. Avec des paquets neutres, on y contribue clairement», estime le Pr Jacques Cornuz, responsable de la consultation de tabacologie CHUV/PMU. Un avis que partage Myriam Pasche, coresponsable avec lui du CIPRET-Vaud, le Centre de prévention contre le tabagisme.

## Contrefaçon facilitée

Autre argument invoqué par les cigarettiers: une telle pratique favoriserait le marché noir, la contrebande et la contrefaçon. «En Grande-Bretagne, aujourd'hui déjà, une cigarette sur quatre est vendue au noir et donc échappe à la taxe, c'est énorme. Or il sera plus facile encore de copier des paquets neutres. Et la concurrence

**«Il n'existe aucune preuve avérée que des paquets blancs réduiraient la consommation»**

**Christophe Bardet,**  
porte-parole de BAT Suisse

ne s'exercera qu'au travers de prix bas, ce qui va à l'encontre de la stratégie des autorités de santé publique», relève Christophe Bardet.

Mais si les cigarettiers décident de saisir les tribunaux en Grande-Bretagne et en Australie - pour l'instant les deux seuls pays les plus avancés dans le projet - c'est pour protéger les droits de la propriété intellectuelle, la libre circulation des marchandises et la protection des marques, qu'ils estiment gravement violés si la mesure était adoptée.

## Droits bafoués

«C'est une expropriation du titulaire d'une marque», analyse Thomas Pletscher, membre de la direction d'EconomieSuisse. Le responsable du département régulation et concurrence de l'association rappelle que, historiquement, une marque constitue la signature d'un produit et qu'elle implique aussi une prise de responsabilité de son propriétaire.

«On n'a encore jamais vu une proposition aussi surprenante», s'étonne l'avocat Ivan Cherpillod, professeur associé de droit de la propriété à l'UNIL. «Elle ne serait pas compatible avec la garantie constitutionnelle de la propriété, qui couvre aussi les droits de la propriété intellectuelle.»

Texte de l'article complet:

## LES CIGARETTIERS SE BATTRONT CONTRE LES PAQUETS BLANCS

Des emballages neutres pour décourager les fumeurs? Pour les fabricants, une prime au marché noir

### Francine Brunschwigg

On les appelle les «paquets blancs». Des emballages de cigarettes génériques de couleur neutre sur lesquels le nom de la marque figure en caractères standards, noirs, accompagnés des mises en garde sur les risques du tabac pour la santé. Pas de logo, pas de couleur.

Depuis que le ministre de la Santé britannique a annoncé, ce week-end (24 heures de mardi), vouloir les imposer en Grande-Bretagne, le débat est relancé. Car le concept des paquets neutres figure déjà dans la convention-cadre de lutte antitabac de l'OMS. Et le gouvernement de Gordon Brown l'avait lui aussi déjà mis sur la table, soulevant un tollé chez les conservateurs!

«Attendons de voir! Pour l'heure, il ne s'agit que d'un éventuel projet», relativise Anne Edwards. La directrice de la communication de Philip Morris International, à Lausanne, rappelle qu'en Australie non plus, où le gouvernement a quant à lui décidé, en avril dernier, d'introduire la mesure dès juillet 2012, aucun projet de loi n'est encore en discussion. Pour Christophe Bardet, porte-parole de BAT Suisse (British American Tobacco), «il n'existe aucune preuve avérée que des paquets blancs réduiraient la consommation». De telles preuves, en effet, n'existent pas. «C'est vrai. Mais l'objectif consiste à diminuer la demande du produit en le rendant inattractif. Avec des paquets neutres, on y contribue clairement», estime le Pr Jacques Cornuz, responsable de la consultation de tabacologie CHUV/PMU. Un avis que partage Myriam Pasche, coresponsable avec lui du CIPRET-Vaud, le Centre de prévention contre le tabagisme.

### Contrefaçon facilitée

Autre argument invoqué par les cigarettiers: une telle pratique favoriserait le marché noir, la contrebande et la contrefaçon. «En Grande-Bretagne, aujourd'hui déjà, une cigarette sur quatre est vendue au noir et donc échappe à la taxe, c'est énorme. Or il sera plus facile encore de copier des paquets neutres. Et la concurrence ne s'exercera qu'au travers de prix bas, ce qui va à l'encontre de la stratégie des autorités de santé publique», relève Christophe Bardet.

Mais si les cigarettiers décident de saisir les tribunaux en Grande-Bretagne et en Australie – pour l'instant les deux seuls pays les plus avancés dans le projet – c'est pour protéger les droits de la propriété intellectuelle, la libre circulation des marchandises et la protection des marques, qu'ils estiment gravement violés si la mesure était adoptée.

### Droits bafoués

«C'est une expropriation du titulaire d'une marque», analyse Thomas Pletscher, membre de la direction d'EconomieSuisse. Le responsable du département régulation et concurrence de l'association rappelle que, historiquement, une marque constitue la signature d'un produit et qu'elle implique aussi une prise de responsabilité de son propriétaire.

«On n'a encore jamais vu une proposition aussi surprenante», s'étonne l'avocat Ivan Cherpillod, professeur associé de droit de la propriété à l'UNIL. «Elle ne serait pas compatible avec la garantie constitutionnelle de la propriété, qui couvre aussi les droits de la propriété intellectuelle.»